



**DÉCLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES
INCIDENCES NÉGATIVES EN MATIÈRE DE
DURABILITÉ D'EURIZON CAPITAL SGR S.p.A. ET
DE SES FILIALES**

Juin 2022

SOMMAIRE

1.	RESUME	3
2.	DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES EN MATIERE DE DURABILITE	5
3.	DESCRIPTION DES POLITIQUES PERMETTANT D'IDENTIFIER ET DE HIERARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES EN MATIERE DE DURABILITE	8
4.	RESUME DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT.....	10
5.	NORMES INTERNATIONALES ADOPTEES PAR EURIZON.....	11
6.	ENGAGEMENT D'EURIZON EN FAVEUR DE LA DURABILITE DES SERVICES FINANCIERS	13

1. RESUME

Le présent document constitue la déclaration relative aux principales incidences négatives en matière de durabilité d'Eurizon Capital SGR S.p.A. (ci-après dénommée « Eurizon Capital SGR » ou « SGR ») et des filiales appartenant à la division *Asset Management* (Gestion d'actifs) du groupe Intesa Sanpaolo (ci-après également dénommées « Filiales ») conformément aux dispositions de (i) l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088¹ du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« *Sustainable Finance Disclosure Regulation* » ou « SFDR ») et (ii) des règlements d'exécution associés.

À la date de rédaction du présent document, le cadre réglementaire est toujours en cours de consolidation par la définition de normes de publication spécifiques incluses dans les règles d'application du règlement SFDR, normes qui n'ont, par conséquent, pas encore été pleinement mises en œuvre dans la présente déclaration.

En tant qu'acteurs des marchés financiers et conseillers financiers conformément au règlement SFDR, Eurizon Capital SGR et ses Filiales (ci-après, pour des raisons de simplicité, également dénommées « Eurizon ») s'engagent à être transparentes sur la manière dont elles tiennent compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité² des produits financiers proposés à leurs clients.

La présente déclaration s'applique aux entités juridiques européennes suivantes appartenant à la division *Asset Management* :

ENTITE JURIDIQUE	CODE LEI	SIEGE SOCIAL DE L'ENTREPRISE	ACTEUR DES MARCHES FINANCIERS	CONSEILLER FINANCIER
Eurizon Capital SGR S.p.A. ³	549300JNH2DV17Z80F28	Italie	●	●
Epsilon SGR S.p.A.	549300HXZ6TEM6LDG325	Italie	●	●
Eurizon Capital Real Asset SGR S.p.A.	81560081EB02F8095508	Italie	●	
Eurizon Capital S.A. ⁴	549300Y5CH882WUHEV92	Luxembourg	●	●
Eurizon Asset Management Slovakia, správ. Spol., a. s.	31570020000000002796	Slovaquie	●	
Eurizon Asset Management Hungary, Ltd.	529900BUTOYN9W7Y6103	Hongrie	●	●
Eurizon Asset Management Croatia d.o.o.	549300DU2TJ72XCUUN84	Croatie	●	●

L'engagement fiduciaire envers les Clients et les Investisseurs et, plus généralement, envers les autres parties prenantes, exige une gestion efficace des problèmes liés à la durabilité, au niveau des rendements des produits financiers et des émetteurs dans lesquels SGR investit. En réalité, les sociétés dont la division *Asset Management* estime que les émetteurs appliquent des *normes* sociales, environnementales et de gouvernance d'entreprise élevées peuvent générer des performances durables à long terme.

L'engagement d'Eurizon comprend l'adoption et l'application de critères spécifiques pour la sélection et la surveillance des émetteurs prenant en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de

¹ Article 4 (1) (a) du SFDR : « Les acteurs des marchés financiers publient et tiennent à jour sur leur site internet [...] lorsqu'ils prennent en compte les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, une déclaration sur les politiques de diligence raisonnable en ce qui concerne ces incidences, compte tenu de leur taille, de la nature et de l'étendue de leurs activités ainsi que des types de produits financiers qu'ils mettent à disposition. »

² Ces facteurs incluent les questions environnementales, les aspects sociaux et relatifs aux employés, le respect des droits de la personne et les questions liées à la lutte contre la corruption active et passive.

³ La fusion par incorporation de Pramerica SGR S.p.A. au sein d'Eurizon Capital SGR S.p.A. a pris effet le 1^{er} juillet 2021.

⁴ La fusion par incorporation de Pramerica Management Company S.A. au sein d'Eurizon Capital S.A. a pris effet le 1^{er} juillet 2021.

gouvernance (appelés « *facteurs ESG* ») et les principes des investissements socialement responsables (appelés « principes ISR »), en plus de l'analyse financière des profils de risque et de rendement.

Les contrôles sont adaptés (i) à la taille, à la nature et à la portée des activités exercées par les sociétés individuelles, et (ii) aux caractéristiques, objectifs et limites d'investissement des produits financiers individuels mis à la disposition des clients, et visent également à :

- empêcher les conditions environnementales, sociales et de gouvernance d'avoir une incidence négative, réelle ou potentielle, significative sur la valeur des investissements, ce qui dépend également de la nature des domaines d'activité spécifiques ;
- tirer parti de la capacité des émetteurs à saisir des opportunités de croissance durable pour générer des revenus.

Eurizon accorde de l'importance à la collaboration active avec les sociétés dans lesquelles elle investit, dans le but (i) de promouvoir des règles et des comportements qui favorisent les aspects de durabilité de l'investissement et des normes élevées en matière de gouvernance des émetteurs dans lesquels elle investit, et (ii) d'augmenter la valeur des investissements d'un point de vue économique et financier.

Étant donné que certains domaines sont à la traîne dans la promotion de normes de développement durable plus élevées et que certains secteurs industriels sont structurellement plus exposés aux risques et bénéficient de moins d'opportunités de croissance durable, Eurizon estime que les évaluations doivent être effectuées en tenant compte du contexte géographique et/ou sectoriel, et de la capacité des entreprises à mettre en œuvre des stratégies de développement durable, à mettre en place un processus de transition de leur modèle d'entreprise ou à saisir des opportunités de développement. Ces évaluations peuvent également être effectuées à l'aide d'un modèle de notation exclusif, appelé « *Eurizon ESG Score* », et par les analystes de l'équipe *Fundamental Research* (Recherche sur les fondamentaux).

Compte tenu de ce qui précède, même si une partie importante des investissements réalisés via des produits financiers peut générer des effets positifs pour les sociétés émettrices et leurs *parties prenantes*, les activités détenues par les produits d'Eurizon peuvent impliquer des effets négatifs sur l'environnement ou sur les personnes (appelés « principaux effets négatifs sur la durabilité des investissements »).

Compte tenu de la diversité des activités, des zones géographiques et des secteurs dans lesquels les sociétés appartenant à la division *Asset Management* investissent via leurs produits gérés respectifs, les effets négatifs potentiels découlant des investissements ne sont pas homogènes. Eurizon estime toutefois qu'une surveillance adéquate de l'exposition aux enjeux sociaux et environnementaux est nécessaire pour atténuer les effets négatifs potentiels de ses investissements. À cet égard, Eurizon accorde de l'importance (i) à l'engagement des émetteurs opérant dans des secteurs considérés comme n'étant pas « socialement responsables », (ii) à l'exposition aux problèmes environnementaux et sociaux et (iii) aux problèmes de gouvernance d'entreprise critiques.

L'exposition des sociétés émettrices à un ou plusieurs de ces enjeux peut, par voie de conséquence, exposer les produits financiers à des risques en matière de durabilité⁵ et entraîner, en plus des risques d'atteinte à la réputation et d'éthique, des effets directs ou indirects sur la performance financière des investissements.

En particulier, la Société cherche activement à atténuer les incidences négatives des investissements par la mise en œuvre de stratégies spécifiques qui prévoient (i) le screening négatif consistant à exclure les émetteurs ne tenant pas compte des principes ISR et des facteurs ESG, (ii) le screening positif consistant à inclure les émetteurs tenant compte des facteurs ESG dans l'analyse, la sélection et la composition des portefeuilles financiers et (iii) l'engagement auprès des sociétés émettrices. En outre, afin de protéger ses investisseurs et ses parties prenantes, Eurizon fournit des mécanismes spécifiques (i) pour assurer la transparence de l'approche adoptée afin de veiller à la durabilité des investissements ainsi que (ii) pour la gestion des risques, afin de pouvoir s'appuyer sur une hypothèse consciente de choix d'investissement par des actifs gérés.

Dans le meilleur intérêt de ses propres produits financiers, Eurizon s'engage (i) à poursuivre l'élaboration de ses propres Politiques en matière de durabilité et (ii) à s'engager spécifiquement auprès des

⁵ C'est-à-dire un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

émetteurs dont les résultats présentent des écarts significatifs par rapport aux indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance spécifiques, ou qui affichent des effets négatifs importants sur plusieurs indicateurs, dans le but de les aider à améliorer leurs pratiques en matière de durabilité, en envisageant, uniquement en dernier recours, la cession des investissements.

La présente déclaration, approuvée par le Conseil d'administration d'Eurizon Capital SGR le 28 juin 2022, se réfère à l'année 2021 et sera révisée annuellement. Conformément aux dispositions des règles d'application du règlement SFDR, cette déclaration est également disponible (i) en anglais, (ii) dans les langues officielles des États membres des Filiales et (iii) dans d'autres langues des États membres où les produits financiers concernés sont commercialisés.

2. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES EN MATIERE DE DURABILITE

Cette section décrit les « principales incidences négatives » des choix d'Eurizon sur les facteurs de durabilité, c'est-à-dire les effets négatifs des décisions ou des conseils d'investissement sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

Eurizon estime que la plupart des activités économiques peuvent influencer sur plusieurs indicateurs de durabilité, tant positivement que négativement. Ces effets peuvent être importants à la fois avant l'investissement et pendant la période où les instruments sont conservés en portefeuille, et devront être réévalués régulièrement par les acteurs et les conseillers des marchés financiers.

Bien que les effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité doivent être envisagés en fonction de la gamme d'actifs, des zones géographiques et des secteurs auxquels les produits gérés sont exposés, Eurizon estime que la surveillance adéquate de l'exposition aux enjeux sociaux et environnementaux est une priorité afin d'atténuer les effets négatifs potentiels de ses investissements.

Eurizon accorde notamment de l'importance aux thématiques suivantes en matière de durabilité :

- Implication des émetteurs opérant dans des secteurs considérés comme n'étant pas « socialement responsables ». À cet égard, Eurizon promeut le respect des droits de la personne, en prévoyant des restrictions spécifiques visant à éviter les investissements dans des émetteurs directement impliqués dans la fabrication d'armes non conventionnelles ;
- Exposition aux enjeux environnementaux. Eurizon favorise notamment la réduction des émissions de dioxyde de carbone, par :
 - l'adoption de critères d'exclusion visant à éviter l'exposition à des émetteurs se caractérisant par (i) une implication évidente directe⁶ dans des activités minières ou de production d'électricité en lien avec le charbon thermique et des activités d'extraction de pétrole et de gaz par l'exploitation de sables bitumineux ; et (ii) des risques environnementaux particulièrement élevés ;
 - la promotion de produits intégrant (i) des méthodes de mesure des émissions générées par les sociétés en portefeuille (appelées « Empreinte carbone ») ou des processus de sélection des investissements en fonction de critères d'investissement durable en vertu du SFDR (appelé « *Intégration durable* ») ;
 - des méthodologies de sélection des investissements visant à contribuer aux objectifs de développement durable, par le biais de processus de sélection des investissements basés sur des critères d'investissement durable en vertu du SFDR (« *Investissements ODD* ») ou à générer un impact social et environnemental avec un rendement financier mesurable (« *Investissement d'impact* ») ;
- Exposition à des risques élevés de gouvernance d'entreprise. À cette fin, Eurizon favorise (i) l'activation de processus de *remontée* des informations concernant les émetteurs clairement exposés à des risques en matière de durabilité et (ii) l'adoption de bonnes pratiques de *gouvernance*, telles que la présence de membres indépendants dans l'organe administratif, et l'absence d'enquêtes comptables, de procédures de faillite ou de liquidation.

⁶ À cette fin, la Politique de durabilité des Sociétés définit des seuils de chiffres d'affaires spécifiques pour les émetteurs.
Déclaration relative aux principales incidences négatives en matière de durabilité

C'est pour cela que l'évaluation des principaux effets négatifs découlant des investissements représente un aspect important du processus d'investissement d'Eurizon, qui prévoit d'une part l'intégration des facteurs ESG et des principes ISR, et d'autre part la mise en œuvre d'un processus clair et précis de contrôle des risques et de mesure des *performances*, dans le but de maintenir un équilibre correct du profil de risque et de rendement des produits financiers proposés aux clients.

Afin d'atténuer les risques en matière de durabilité, Eurizon a mis en place des contrôles spécifiques, adaptés aux caractéristiques et aux objectifs des produits financiers individuels, qui prévoient l'utilisation de mécanismes⁷ :

- de screening négatif des émetteurs ne tenant pas compte des facteurs ESG et des principes ISR, se traduisant par des restrictions et des exclusions, dans le but d'atténuer les risques d'exposition aux sociétés opérant dans des secteurs considérés comme n'étant pas « socialement responsables » ou caractérisés par des problèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance d'entreprise critiques. Ces restrictions s'appliquent à tous les produits pour lesquels les décisions d'investissement tiennent compte des risques en matière de durabilité, conformément aux exigences de l'article 6 du SFDR ;
- de screening positif des émetteurs tenant compte des facteurs ESG, se traduisant par leur intégration dans l'analyse, la sélection et la composition des portefeuilles financiers. Les produits qui mettent en avant, entre autres, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, ou qui ont des objectifs d'investissement durable, conformément aux articles 8 et 9 du règlement SFDR, entrent également dans cette catégorie tout comme les produits visant à :
 - construire, conformément aux bonnes pratiques de gouvernance, des portefeuilles se caractérisant par (i) un « score ESG » supérieur à celui de l'univers d'investissement de référence, (ii) des processus de sélection des investissements basés sur des critères positifs et négatifs spécifiques énoncés dans les documents d'offres, comme c'est le cas pour les produits éthiques et thématiques, (iii) des processus de sélection des investissements basés sur des critères d'investissement durable en investissant dans des émetteurs dont les activités contribuent à un ou plusieurs objectifs de développement durable tels que les Objectifs de développement durable (ODD) promus par les Nations unies, (iv) des processus de sélection des investissements basés sur un filtrage des OPC ciblés, (v) des processus de sélection des investissements tenant compte de la logique de construction de leurs indices de référence identifiés sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise ;
 - poursuivre des objectifs d'investissement durable en (i) contribuant à des objectifs d'investissement durable au sens du SFDR ou (ii) générant un impact social ou environnemental, ainsi qu'un rendement financier mesurable ;
- de détention active de participations, se traduisant par la valorisation d'un dialogue proactif avec les sociétés dans lesquelles le Groupe détient des intérêts, à la fois par l'exercice des droits de vote et d'intervention et par des discussions en direct avec les sociétés, dans le but (i) d'encourager une communication efficace avec l'équipe de direction des sociétés, (ii) de générer des rendements durables à long terme et (iii) de réduire le risque de dépréciation des investissements ;
- de transparence vis-à-vis des investisseurs et des autres Parties prenantes, par la communication de l'approche adoptée en matière de durabilité des investissements à l'échelle de l'entreprise, par l'adoption de politiques de durabilité spécifiques et la mise à disposition des informations connexes sur le site Internet et, au niveau des produits financiers individuels, par la mise à disposition des documents de l'offre et des supports promotionnels associés ;
- de gestion des risques, afin de pouvoir s'appuyer sur une hypothèse consciente de choix d'investissement par des actifs gérés, conformément au mandat donné par les clients. Pour les stratégies de screening, qu'il soit négatif et/ou positif, Eurizon a en réalité défini des processus de prise de décision spécifiques et des limites opérationnelles visant à diminuer les risques, notamment les risques d'atteinte à la réputation, auxquels sont exposés les portefeuilles gérés, dont la conformité

⁷ Les mandats de gestion de portefeuille caractérisés par la présence d'indications spécifiques dans les politiques d'investissement correspondantes ne relèvent pas de ces mécanismes, car la sélection des instruments financiers est moins libre.

est contrôlée par l'équipe *Risk Management* (Gestion des risques) avec l'aide de l'équipe *Compliance & AML* (Conformité et lutte contre le blanchiment d'argent).

Compte tenu de ce qui précède, les principaux indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pris en compte par Eurizon pour l'évaluation des effets négatifs des investissements de ses actifs gérés sont présentés ci-dessous :

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES TITRES DE SOCIETES

Indicateurs en matière de climat et d'environnement	
Domaine des indicateurs	Description des indicateurs
ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	<ul style="list-style-type: none"> Émissions de GES, empreinte carbone, intensité des GES des sociétés émettrices, exposition aux entreprises du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie pour les secteurs à fort impact sur le climat
BIODIVERSITE	<ul style="list-style-type: none"> Les activités qui ont une incidence négative sur les zones sensibles pour la biodiversité, c'est-à-dire les sociétés émettrices situées dans des zones sensibles pour la biodiversité ou à proximité
EAU	<ul style="list-style-type: none"> Rejets dans l'eau générés par les sociétés émettrices
DECHETS	<ul style="list-style-type: none"> Déchets dangereux et radioactifs générés par les sociétés émettrices
Indicateurs liés aux aspects sociaux et relatifs aux employés, au respect des droits de la personne et à la lutte contre la corruption	
ASPECTS SOCIAUX ET RELATIFS AUX EMPLOYES	<ul style="list-style-type: none"> Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de surveillance de la conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales, écart de rémunération entre les femmes et les hommes, absence de mixité au sein du conseil d'administration, exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques)

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES TITRES SOUVERAINS ET SUPRANATIONAUX

Indicateurs liés aux aspects environnementaux et sociaux	
ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX	<ul style="list-style-type: none"> Émissions de gaz à effet de serre
ASPECTS SOCIAUX	<ul style="list-style-type: none"> Pays où les droits sociaux ne sont pas respectés

INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Indicateurs d'effets défavorables sur la durabilité	
COMBUSTIBLES FOSSILES	<ul style="list-style-type: none"> Exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers
EFFICACITE ENERGETIQUE	<ul style="list-style-type: none"> Exposition à des actifs immobiliers énergivores d'un point de vue énergétique

INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES RELATIFS AUX EFFETS NEGATIFS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES TITRES DE SOCIETES

Indicateurs liés au climat et à l'environnement	
ÉMISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> Émissions de polluants atmosphériques
Indicateurs liés aux aspects sociaux et relatifs aux employés, au respect des droits de la personne et à la lutte contre la corruption	
PROBLEMES SOCIAUX ET RELATIFS AUX EMPLOYES	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'accidents

Par cette déclaration, Eurizon s'engage à assurer la transparence des résultats du suivi des indicateurs susmentionnés concernant les actifs gérés, dans le but de permettre à ses clients et investisseurs de prendre des décisions éclairées lors de leurs choix d'investissement.

3. DESCRIPTION DES POLITIQUES PERMETTANT D'IDENTIFIER ET DE HIERARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES EN MATIERE DE DURABILITE

L'identification des principaux effets négatifs des choix d'investissement sur les facteurs de durabilité⁸ et la définition des mesures d'atténuation associées font partie intégrante de l'approche d'Eurizon en matière de durabilité. Afin de poursuivre son engagement fiduciaire envers les clients et les investisseurs et, plus généralement, envers toutes les parties prenantes, Eurizon a adopté un cadre spécifique, qui prévoit l'implication d'entités et de structures d'entreprise compétentes, dans le but d'assurer (i) la mise en œuvre adéquate des Politiques de durabilité et (ii) un suivi attentif des risques auxquels les produits financiers sont exposés.

Dans ce contexte, les structures *Long Term Sustainable Strategies* (Stratégies durables à long terme) et *ESG & Strategic Activism* (Activisme stratégique et ESG) du service des investissements d'Eurizon Capital SGR supervisent les activités d'identification et de hiérarchisation des principaux effets négatifs des choix d'investissement sur les facteurs de durabilité, en faisant appel à des fournisseurs d'informations spécialisés.

Les résultats des analyses relatives à l'impact des risques en matière de durabilité sur les produits financiers et toute proposition de mesures d'atténuation sont présentés, avec le soutien du service *Risk Management* (Gestion des risques), au Comité des risques financiers, de crédit et opérationnels, un organe collégial chargé de surveiller les effets négatifs liés aux décisions d'investissement concernant les actifs gérés.

En outre, le *Comité des investissements socialement responsables*⁹ :

- surveille, en tenant compte des données disponibles, la réalisation des objectifs adoptés par Eurizon par rapport aux principaux indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance relatifs aux actifs gérés, en définissant les mesures appropriées pour atténuer les effets négatifs liés aux risques en matière de durabilité ;
- élabore des propositions pour le Conseil d'administration concernant les mesures prioritaires à adopter pour la période suivante ;
- présente la déclaration annuelle sur les principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Dans le meilleur intérêt de ses produits financiers, Eurizon¹⁰ s'engage à :

⁸ Les normes techniques de réglementation (« RTS ») du SFDR, actuellement en cours de consolidation, précisent le contenu, les méthodologies et la présentation des informations requises par l'Article 4 du SFDR en ce qui concerne la transparence des effets négatifs sur la durabilité au niveau de l'entité (i) dans le domaine du climat et des autres effets négatifs liés à l'environnement, et (ii) dans le domaine des questions sociales et liées aux employés, de la conformité aux droits de l'homme et de la lutte contre la corruption.

⁹ Le Comité des investissements socialement responsables (le « Comité ISR ») est un organe consultatif qui aide le directeur général à (i) définir des propositions à soumettre au Conseil d'administration concernant les politiques de durabilité, (ii) à surveiller la mise en œuvre de stratégies impliquant le screening négatif des émetteurs ne tenant pas compte des facteurs ESG et des principes ISR, le screening positif des émetteurs intégrant les facteurs ESG en vue de leur intégration dans l'analyse, la sélection et la composition des portefeuilles financiers, et la comparaison avec les entreprises dans lesquelles la société investit.

¹⁰ En tant que société leader de la division *Asset Management*, Eurizon Capital SGR met ses connaissances spécifiques à la disposition de ses filiales, à savoir :

- le Comité ISR, pour la définition des politiques de durabilité concernées ;
- les unités *Corporate Governance and Sustainability* (Gouvernance d'entreprise et durabilité) de la structure *ESG & Strategic Activism* (Activisme stratégique et ESG) aux fins (i) de diffuser et de mettre en œuvre les principes de durabilité des investissements, en promouvant l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le Processus d'investissement, (ii) de surveiller les pratiques du marché, afin de promouvoir des innovations dans les méthodologies et les processus commerciaux et (iii) d'activer le processus d'engagement auprès des émetteurs critiques ;

- continuer à développer ses Politiques de durabilité, dans le but de favoriser l'intégration efficace des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le processus d'investissement, y compris par l'adoption de nouvelles stratégies de screening négatif et/ou positif ;
- *s'engager* spécifiquement auprès des émetteurs dont les résultats n'atteignent pas les objectifs attendus sur des indicateurs spécifiques ou qui affichent des effets négatifs significatifs sur plusieurs indicateurs, dans le but de les aider à améliorer leurs pratiques en matière de durabilité, en envisageant, uniquement en dernier recours, la cession des investissements.

Par conséquent, Eurizon utilise d'abord ses ressources pour traiter les principaux effets négatifs de ses décisions d'investissement (i) en fonction de l'impact le plus élevé sur la société ou l'environnement et (ii) lorsqu'elle estime que des efforts, y compris des initiatives d'engagement, peuvent favoriser un changement plus positif.

Cela étant dit, du fait que le charbon fait partie des sources d'énergie les plus consommatrices de carbone et que, de même, l'extraction de pétrole et de gaz par l'exploitation de sables bitumineux a un impact significatif sur le climat, la biodiversité, la santé de la planète et de ses habitants, en vertu des efforts promus aux niveaux européen et mondial¹¹, Eurizon considère les indicateurs d'incidences suivants comme des priorités :

- Empreinte carbone : c'est-à-dire la mesure des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) émanant des émetteurs dans le but d'atteindre, pour des produits spécifiques classés en vertu de l'Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088, une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence ou de l'univers d'investissement de référence. Au cours de la période considérée, Eurizon a surveillé la conformité des stratégies de sélection des instruments financiers et tout particulièrement l'empreinte carbone des portefeuilles ;
- Exposition aux combustibles fossiles : exclusions des sociétés/restrictions eu égard aux sociétés tirant au moins (i) 25 % de leur chiffre d'affaires d'activités minières ou de production d'électricité en lien avec le charbon thermique ou (ii) 10 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de sables bitumineux. Pour les émetteurs dont l'exposition est inférieure aux seuils identifiés, des processus d'engagement spécifiques sont activés ce qui peut entraîner au sein de l'Univers d'investissement des restrictions concernant les actifs individuels sous gestion et/ou leurs exclusions ; ces activités visent à s'assurer qu'aucun nouveau projet de production de charbon thermique ou d'exploitation de sables bitumineux n'est développé et une « suppression progressive » de ces activités. Dans ce contexte, Eurizon a surveillé le respect des restrictions eu égard aux émetteurs opérant dans des secteurs considérés comme « non socialement responsables ». Les activités d'engagement promues au nom des actifs sous gestion ont également ciblé en priorité le secteur des combustibles. En réalité, Eurizon estime que le rôle des investisseurs dans le processus de transition énergétique implique la réalisation d'analyses spécifiques approfondies et l'établissement d'un dialogue actif avec les sociétés et les secteurs industriels connexes afin de pouvoir évaluer correctement leur potentiel de transition dans le but (i) d'investir dans ces secteurs et sociétés ayant des plans durables et (ii) de réduire l'exposition aux émetteurs que nous ne considérons pas cohérents avec la transition ou qui ne fournissent pas un niveau convenable de coopération.

C'est dans ce contexte que, le 1^{er} novembre 2021, Eurizon Capital SGR a rejoint la « Net Zero Asset Managers Initiative » (ci-après dénommée « NZAMI ») promue à l'échelle internationale par les sociétés

-
- l'équipe LTSS, aux fins de la surveillance des émetteurs privés dans l'optique d'identifier ceux (i) considérés comme n'étant pas « socialement responsables » et (ii) présentant une exposition élevée aux risques ESG (« émetteurs critiques »). La structure se charge également de l'identification et de la hiérarchisation des principaux effets négatifs des choix d'investissement sur les facteurs de durabilité et tient lieu de centre de compétences pour la diffusion des stratégies de gestion dans la sphère ESG et ISR au sein de la Division.

¹¹ Le changement climatique est considéré comme l'un des principaux défis actuels et futurs et les programmes internationaux à ce sujet se sont progressivement intensifiés, tout d'abord par la signature en 2015 de l'Accord de Paris dans le cadre duquel plus de 190 pays se sont engagés, d'une part à maintenir le réchauffement climatique moyen bien en dessous de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels, et d'autre part à poursuivre leurs efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré. Ces objectifs ont ensuite été renouvelés à l'occasion de la COP 26 de Glasgow en octobre 2021 et, au niveau européen, ont finalement été détaillés dans le « Pacte vert » présenté en 2019 par la Commission européenne, dans le cadre duquel les pays de l'UE s'engagent à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 55 % (par rapport aux niveaux de 1990) et à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050.

de gestion qui s'engagent à soutenir l'objectif de zéro émission de gaz à effet de serre d'ici 2050 (appelé « Net Zero »), conformément à l'ambition exprimée dans l'Accord de Paris de limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C d'ici 2050. Plus précisément, en rejoignant la NZAMI, Eurizon cherche à :

- contribuer à l'objectif d'une réduction moyenne des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de 50 % par rapport à l'année 2019 (cet objectif étant reconnu par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat comme une condition nécessaire pour limiter l'augmentation des températures à 1,5 °C d'ici 2050) ;
- promouvoir un engagement proactif auprès d'émetteurs moins avancés (appelés « retardataires ») et de secteurs à impact plus élevé (« impact élevé ») ;
- assurer la transparence, dans un délai de 12 mois à compter de la date d'engagement, dans le but (i) de formaliser un rapport annuel et (ii) d'examiner les objectifs intermédiaires au moins tous les cinq ans.

La participation à la NZAMI prendra également la forme d'une gestion positive des ressources d'Eurizon, par exemple en surveillant l'empreinte carbone de ses activités (comme la consommation et les sources d'énergie).

Conformément au chemin qu'elle s'est dessiné dans le domaine de l'investissement responsable, Eurizon a également, à compter de 2017, accorder une importance à la lutte contre :

- les armes non conventionnelles : exclusions / restrictions à l'encontre d'entreprises clairement impliquées de manière directe dans la production d'armes non conventionnelles (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes nucléaires¹², uranium appauvri, armes biologiques, armes chimiques, armes à fragments indétectables, lasers aveuglants, armes incendiaires, phosphore blanc). À cette fin, au cours de la période de référence, Eurizon a surveillé le respect des restrictions eu égard à ces catégories d'émetteurs.

4. RESUME DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Eurizon Capital SGR S.p.A. estime que de bonnes normes de gouvernance d'entreprise contribuent à instaurer une plus grande confiance sur les marchés de capitaux et que le rôle des investisseurs institutionnels, des gestionnaires d'actifs et des conseillers contribue à la qualité du dialogue avec les sociétés émettrices. La Société a l'obligation fiduciaire de protéger et de faire augmenter la valeur des actifs gérés de ses clients et investisseurs, et donc de traiter efficacement tout problème lié à la performance des sociétés dans lesquelles les actifs sont investis via les portefeuilles gérés. Dans ce contexte, la Société attache de l'importance à la supervision de la gouvernance d'entreprise externe, c'est-à-dire en référence aux sociétés en portefeuille.

À cette fin, en 2014, Eurizon Capital SGR a adopté les « *Principles of Stewardship* » (Principes de bonne gestion financière)¹³ définis par Assogestioni conformément au Code de bonne gestion promu par le European Fund and Asset Management Association (EFAMA ou association européenne pour la gestion de fonds et d'actifs) dans le but d'établir un ensemble de recommandations visant à encourager les membres à investir dans des actions responsables, en favorisant l'intégration efficace entre la gouvernance d'entreprise et le processus d'investissement. Ces recommandations reposent sur la conviction que la mise en œuvre par les émetteurs de normes élevées aux niveaux social, environnemental et de gouvernance d'entreprise permet de générer des performances durables à long terme pour les actionnaires.

Conformément aux réglementations du secteur relatives aux services de gestion collective d'actifs, les Sociétés de gestion de la division *Asset Management* ont également élaboré une « *stratégie relative à l'exercice des droits de vote et d'intervention relatifs aux instruments financiers appartenant aux actifs gérés* » afin de garantir l'indépendance et l'autonomie dans l'exercice des droits de vote et d'intervention,

¹² Les émetteurs situés dans des États non signataires du « Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires » du 1^{er} juillet 1968 ne sont pas pris en compte.

¹³ Les Principes définis par Assogestioni sont conformes à ceux contenus dans le *Code for External Governance* (Code de gouvernance externe) de l'Association européenne de la gestion d'actifs et de fonds (EFAMA).

en présence d'attribution discrétionnaire des droits de vote selon les investissements en actions « gérés » par ces sociétés.

Eurizon encourage la discussion et la participation aux réunions des actionnaires de ses sociétés en portefeuille par le biais d'une approche ciblée de la gouvernance d'entreprise, en privilégiant, en application du principe de proportionnalité, la discussion et la participation aux assemblées des actionnaires et la comparaison avec les sociétés considérées comme « pertinentes » selon des critères qualitatifs/quantitatifs spécifiés ponctuellement dans les réglementations internes.

Ainsi, Eurizon entend identifier à l'avance les problèmes potentiels et minimiser, du même coup, les pertes de valeur potentielles causées par des problèmes en lien avec la tendance des entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte des actifs sous gestion. Eurizon n'a pas l'intention de mettre en œuvre une « micro-gestion » des affaires des émetteurs cotés dans lesquels elle détient des participations, et elle n'exclut pas la possibilité de céder des participations pour protéger les intérêts des clients et des investisseurs.

La « *Politique d'engagement* » prévoit les méthodes d'intervention suivantes auprès des émetteurs :

- discussions avec les membres des organes de l'entreprise (y compris les membres minoritaires), ou les personnes désignées par eux pour aborder tout particulièrement les problèmes rencontrés au cours de :
 - l'organisation de réunions individuelles au siège de SGR ou par vidéoconférence (conférence téléphonique) ;
 - la participation à des événements tels que des présentations, des séminaires ou des conférences.

Eurizon estime que l'intervention auprès des émetteurs en portefeuille est plus efficace lorsqu'elle repose sur une relation à moyen-long terme avec des personnes morales et des cadres de direction qui, dans de telles situations, sont plus susceptibles de considérer les investisseurs institutionnels comme des partenaires crédibles et engagés. En ce sens, l'intervention est complémentaire à la fois à l'analyse des investissements et à l'exercice des droits de vote, car elle permet de traiter des questions de gouvernance spécifiques des émetteurs sans envisager, dans un premier temps, la cession de la participation ou le vote « contre ».

Toutefois, si les émetteurs en portefeuille ne répondent pas de manière constructive, Eurizon pourra alors potentiellement prendre des mesures supplémentaires, par exemple :

- favoriser la collaboration conjointe avec d'autres investisseurs institutionnels, afin de transmettre des commentaires ou des demandes spécifiques visant à tenter d'enquêter sur des questions particulières ; ou
- faire des déclarations publiques lors d'assemblées des actionnaires.

Quoi qu'il arrive, en l'absence d'obtention de résultats satisfaisants par le biais d'un dialogue avec les émetteurs, SGR pourra alors décider de s'abstenir lors de votes ou de voter contre les résolutions de l'Assemblée générale.

Eurizon surveille l'efficacité des mesures adoptées pour l'engagement auprès des émetteurs et l'exercice des droits de vote et d'intervention, en révisant la Stratégie susmentionnée et la Politique d'engagement au moins une fois par an. Eurizon assure la transparence à cet égard en publiant ces documents sur son site Internet.

5. NORMES INTERNATIONALES ADOPTÉES PAR EURIZON

Eurizon promeut des comportements qui favorisent la durabilité des investissements et encourage la mise en place d'exigences élevées en matière de gouvernance auprès des émetteurs dans lesquels elle investit. À cette fin, Eurizon adhère aux normes internationalement reconnues suivantes et respecte les codes suivants de conduite professionnelle responsable :

- Les « *Principes pour l'investissement responsable* » des Nations Unies : Eurizon Capital SGR adhère, depuis 2015, aux « *Principes pour l'investissement responsable* », des principes directeurs sur l'investissement socialement responsable promus par les Nations Unies à l'initiative :

- du « *PNUE IF* », partenariat entre le « *Programme des Nations unies pour l'environnement* » (PNUE) et le secteur financier conclu dans le but d'analyser l'impact des considérations environnementales et sociales sur la durabilité de la performance financière ;
- du « *Pacte mondial des Nations Unies* », lequel vise à promouvoir une économie mondiale durable, respectueuse des droits de la personne et du travail, et engagée dans la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable, Eurizon Capital SGR est tenue de publier chaque année, de manière transparente, des informations sur ses activités d'investissement responsable dans un « Rapport de transparence sur l'investissement responsable ». Ces rapports sont disponibles sur le site Internet www.unpri.org.

- Les « *Principles of Stewardship* » (Principes de bonne gestion financière). Eurizon Capital SGR adhère, depuis 2014, aux « *Principles of Stewardship* » définis par Assogestioni pour l'exercice des droits de vote et administratifs dans les sociétés cotées. À ce titre, elle accorde une attention particulière aux politiques mises en œuvre par les émetteurs, en encourageant la comparaison avec les sociétés dans lesquelles elle investit. Les principes définis par Assogestioni sont conformes à ceux contenus dans le *Stewardship Code* (Code de bonne gestion) promu par l'*Association européenne de la gestion d'actifs et de fonds (EFAMA)* auquel Assogestioni participe et dont Eurizon Capital SGR est également membre.

La Société surveille l'efficacité des mesures adoptées pour traiter avec les émetteurs et pour l'exercice des droits de vote et d'intervention, en révisant la stratégie pour l'exercice des droits de vote et d'intervention et la Politique d'engagement au moins une fois par an. En tant que membre, Eurizon Capital SGR est tenue de publier, de manière transparente, les activités d'*engagement* menées et de préparer des rapports spécifiques tous les six mois qui seront publiés sur son propre site Internet.

- Le « *Code européen de Transparence pour les fonds ISR* ». En 2008, les fonds communs de placement appartenant au service *Ethical System* (Système éthique) ont adhéré au « *Code européen de Transparence pour les fonds ISR* », porté par EUROSIF, une organisation paneuropéenne qui assure la promotion de la durabilité sur les marchés européens, dans le but de rendre plus claires les pratiques d'investissement durables au sein des produits d'investissement.

Suite à cette adhésion, Eurizon Capital SGR signe annuellement une « Déclaration d'engagement » spéciale, disponible sur son propre site Internet, qui garantit la transparence du processus d'investissement des fonds éthiques. Cette déclaration permet également de prouver le respect des critères positifs et négatifs établis par le Règlement de gestion desdits fonds, lors de la sélection des instruments financiers.

- Le *CDP* (anciennement le « *Carbon Disclosure Project* »), organisation indépendante à but non lucratif qui fournit aux entreprises, pays, régions et villes un cadre de mesure, de suivi, de gestion et de partage des informations sur leur impact environnemental à l'échelle mondiale, dans le but de promouvoir les initiatives d'atténuation du changement climatique.
- La *Net Zero Asset Managers Initiative*, le 1^{er} novembre 2021, SGR a rejoint la Net Zero Asset Managers Initiative (ci-après « *NZAMI* »), initiative internationale promue par les sociétés de gestion qui s'engagent à soutenir l'objectif de zéro émission de gaz à effet de serre d'ici 2050 (ci-après « *Net Zero* »), conformément aux engagements pris par les États signataires de l'Accord de Paris visant à juguler les impacts du changement climatique et à limiter l'augmentation des températures à 1,5 °C d'ici 2050.
- L'*Institutional Investors Group on Climate Change*, à compter de novembre 2021, SGR a rejoint l'*Institutional Investors Group on Climate Change* (IIGCC), l'association européenne des investisseurs qui encourage la collaboration sur le changement climatique et promeut la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre. À cet égard, SGR utilise le cadre méthodologique développé par l'IIGCC appelé « *Cadre d'investissement Net Zero 1,5 °C* », ainsi qu'une comparaison directe avec d'autres sociétés de gestion membres.

- *Le Forum pour la finance durable*, en novembre 2021, SGR a rejoint le « Forum pour la finance durable »¹⁴ (ci-après le « Forum »), une organisation à but non lucratif ayant pour membres des opérateurs financiers et d'autres organisations s'intéressant à l'impact environnemental et social des investissements. Ce Forum promeut les connaissances et les pratiques en matière d'investissement durable, dans le but de diffuser l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise dans les produits et processus financiers.
- *L'International Corporate Governance Network (ICGN)*, depuis 2016, SGR est membre de l'ICGN, réseau international de gouvernance d'entreprise leader des normes mondiales de gouvernance d'entreprise et de bonne gestion des investisseurs.

En ce qui concerne les activités institutionnelles, depuis 2002, Eurizon participe activement, au nom de sa société mère Intesa Sanpaolo, aux activités du PNUE IF. Dans ce cadre, la société Eurizon Capital SGR est (i) co-présidente du groupe de travail *Asset Management* (depuis 2005) qui contribue à la formulation des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et (ii) trésorière et membre du Conseil d'administration du PNUE IF (depuis 2010).

En 2012, Eurizon Capital SGR a fait partie des membres fondateurs du groupe *Business Economy Environment* (BEE) de GLOBE EU au Parlement européen.

En 2015, Eurizon Capital SGR a assumé la fonction de *co-présidente* de la *European Task Force of UNEPFI* (Groupe de travail européen du PNUE IF). Eurizon Capital SGR est également membre (i) du groupe de travail *Responsible Investment* (Investissement responsable) de l'Association européenne de la gestion d'actifs et de fonds (EFAMA) et (ii) du groupe de travail *Banks Environment and Climate Change* (Environnement bancaire et changement climatique) de l'Italian Banking Association (IBA).

En 2017, la Société a intégré la *Task Force on Green Finance* (Groupe de travail sur la finance verte) de la Fédération bancaire européenne (FBE).

Eurizon Capital SGR a également participé à la création de nombreuses publications sur les thèmes de la durabilité financière et environnementale et sur les relations fiduciaires, qui peuvent être consultées sur le site Internet du PNUE IF (www.unepfi.org).

Depuis 2019, Eurizon fait partie du *Advisory Panel on Intangibles* (Comité consultatif sur les actifs incorporels) de l'EFRAG et a été choisie en 2020 par la *Fédération bancaire européenne* pour la représenter dans la *Project Task Force* (Groupe de travail sur les projets) constituée par la Commission européenne pour définir des normes de reporting durable.

Représentant la *Fédération bancaire européenne*, Eurizon est actuellement membre du *conseil d'Écolabel*, le comité exécutif de la Commission européenne pour l'attribution des écolabels.

6. ENGAGEMENT D'EURIZON EN FAVEUR DE LA DURABILITE DES SERVICES FINANCIERS

La vision et la mission d'Eurizon Capital SGR soulignent l'importance pour les Sociétés appartenant à la division *Asset Management* du groupe Intesa Sanpaolo de collaborer avec les entreprises dans lesquelles elles ont investi afin de promouvoir des règles et des comportements qui privilégient les aspects durables des investissements et qui favorisent des normes élevées en matière de gouvernance des émetteurs dans lesquels elles détiennent des participations.

La division *Asset Management* entend promouvoir les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et les principes des investissements socialement responsables (ISR) depuis 1996, année au cours de laquelle Eurizon Capital SGR a lancé les premiers fonds éthiques sur le marché italien.

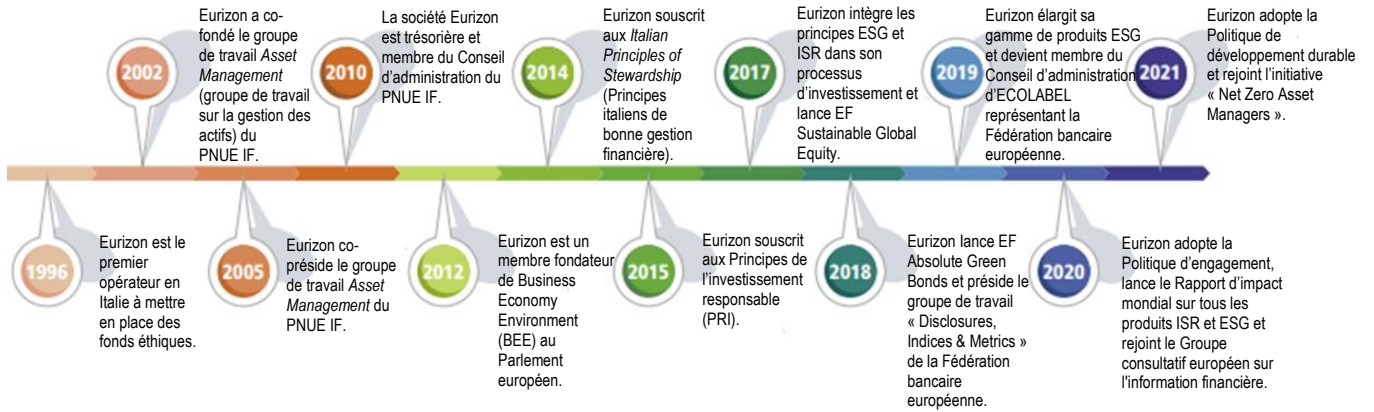
Depuis plusieurs années, SGR développe et encourage les comportements qui mettent l'accent sur l'aspect durable des investissements, et cette vocation a également été confirmée par son adhésion (i) en 2014, aux *Italian Principles of Stewardship* et, (ii) en 2015, aux *Principes pour l'investissement responsable* des Nations Unies, initiatives auxquelles SGR contribue depuis leur lancement.

En 2017, Eurizon a commencé à intégrer les facteurs ESG et les principes ISR à son processus d'investissement. Elle a notamment commencé à définir des méthodologies spécifiques pour la sélection

¹⁴ Le Forum est membre du réseau EUROSIF, dont sont également membres les 6 forums nationaux suivants : FIR, FNG, Spainsif, SIF Ireland, Swiss Sustainable Finance, UK SIF.

et le suivi des instruments financiers dans le but d'intégrer aux choix d'investissement effectués dans le cadre des services de gestion collective d'actifs, de la gestion de portefeuille et des recommandations formulées par le service de conseil en investissement, un processus de sélection des instruments financiers qui prend en compte les facteurs ESG et les principes des investissements socialement responsables.

Le schéma suivant illustre les étapes clés de l'évolution de l'engagement d'Eurizon :



Ce document a initialement été rédigé en italien. En cas de divergence entre le texte original italien et la traduction actuelle en français, la version italienne prévaut.